



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Duchamps • Thenay

N°203 /2026

ARRETE DE CIRCULATION

Avenue des Platanes à Le Controis-en-Sologne

Le Maire de la ville de Le Controis-en-Sologne (41700)

- Vu les dispositions du Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande de ENEDIS MOAR CENTRE, le 08 juin 2026,
- Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le stationnement avenue des Platanes à Le Controis-en-Sologne, pour permettre des travaux de terrassement pour la pose de coffret électrique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 29 juin au 31 juillet 2026, l'entreprise ENEDIS est autorisée à stationner un camion nacelle, une mini pelle et un poids lourd devant le 20 avenue des Platanes.

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Contres.
- Le demandeur
- La Police Municipale.

A Le Controis-en-Sologne, le 09 juin 2026.

Le Maire

Elodie PEAN-NORGUE

